

# DÉCLARER LES FORMALITÉS POUR CRÉER, MODIFIER OU RADIER MON ENTREPRISE

Simplifier la formalité liée à la vie de mon entreprise

PUBLIC  
Entreprises, porteurs de projet

## NOTRE RÉPONSE

CCI Formalités, agissant en tant que mandataire, prépare avec vous et gère, à votre place et en toute conformité, les formalités de votre entreprise quelle que soit sa forme juridique (entreprise individuelle, micro entreprise, agent commercial, société commerciale et société civile immobilière) et la nature de la formalité (immatriculation, modification, dissolution, radiation)



### Entretien individuel de préparation

- Prise en charge de la demande et personnalisation de la liste des pièces et justificatifs à fournir
- Signature d'un mandat donné à la CCI
- Recueil et vérification des éléments demandés



### Réalisation de la formalité

- Montage et finalisation du dossier jusqu'à sa signature
- Saisie de la formalité, dépôt des pièces justificatives sur le portail dématérialisé et suivi jusqu'à sa validation finale



### Conseil post réalisation de la formalité

- Restitution de l'ensemble des documents et des éléments attestant de l'accomplissement de la formalité
- Suivi du dossier par le conseiller formaliste jusqu'à la remise du Kbis

## AVIS D'EXPERT

**Hélène SPRUCINSKI**  
Conseiller Formaliste - CCI Alsace Eurométropole

« Votre conseiller formaliste est un facilitateur de vos démarches liées aux formalités des entreprises. Fort de son expertise et de ses connaissances, il vous garantit la gestion personnalisée et complète de vos dossiers. Cohérence, confiance et simplicité seront au rendez-vous. »

## COÛT - SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

Immatriculation  
**145 € TTC**

Modification,  
dissolution  
**125 € TTC**

Radiation  
**89 € TTC**

**Option** : Annonce légale.  
Coût **42 € TTC**. Rédaction et réalisation de l'annonce légale, hors coût de l'annonce

## COÛT - ENTREPRISE INDIVIDUELLE, MICRO-ENTREPRISE ET AGENT COMMERCIAL

Immatriculation  
**110 € TTC**

Modification  
**65 € TTC**

Radiation  
**55 € TTC**

Les coûts sont donnés hors frais de greffe et frais annexes.  
Mise en conformité du RNE (décret du 17/10/2023) - nous contacter

## POUR ALLER PLUS LOIN !

**Hotline juridique :**  
une réponse  
immédiate sur des  
questions de droit

**Chambersign :** votre  
certificat de  
signature  
électronique

**Le calendrier de vos  
obligations fiscales  
et sociales**

## LÉS ATOUTS DE L'OFFRE

### Simplicité

Un interlocuteur unique et de proximité, prend en main la totalité des formalités liées à votre entreprise jusqu'à la remise du Kbis

### Sécurité

Les conseillers formalistes de la CCI, forts de leur expérience, sont à même de traiter les cas de figure complexes ou exceptionnels

### Réactivité

La prise en charge rapide des formalités confiées vous garantit un traitement dans les plus brefs délais

### Objectif zéro papier

Le conseiller dématématise la formalité et se charge de remplir les documents en ligne.

## NOTRE EXPERTISE

Acteur de la dynamique économique alsacienne et engagée pour le développement des entreprises, la CCI Alsace Eurométropole a soutenu, en 2023, les projets de 1 900 entreprises et de 1 500 créateurs/repreneurs. Elle a informé et sensibilisé 3 300 décideurs d'entreprises sur les sujets qui font leur actualité.

Ancrée dans le territoire, véritable tiers de confiance des entreprises et soucieuse de leur apporter un service sur mesure efficace, la CCI met l'expérience de ses conseillers formalistes au service des entreprises.

CONTACT



CCI Formalités  
+33 3 90 20 67 68  
cciformalites@alsace.cci.fr

[www.alsace-eurometropole.cci.fr](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr)